

Conditions générales du contrat de location/hébergement

Chers invités,

Voici les conditions générales du contrat de location/hébergement avec Ostseecamping Fam. Heide, Helga & K.P. Heide GbR, Strandweg 31, 24369 Klein Waabs (ci-après dénommé "le bailleur").

I. Conclusion du contrat d'hébergement

I.1. Lors de la réservation, qu'elle soit effectuée en personne, par écrit, par téléphone, par fax ou par e-mail, l'invité propose au bailleur de conclure un contrat d'hébergement de manière contraignante.

I.2. Le contrat d'hébergement entre l'invité et le bailleur est formé dès la confirmation de la réservation.

I.3. La réservation est effectuée par l'invité également pour toutes les personnes mentionnées dans la réservation. L'invité est responsable de leurs obligations contractuelles comme des siennes. Les mineurs non accompagnés, les groupes de moins de 25 ans et les groupes de plus de six personnes par emplacement ne sont pas acceptés.

I.4. Le contrat devient contraignant pour le bailleur uniquement lorsqu'il est confirmé par écrit ou par voie électronique. Les informations verbales, accords supplémentaires et autres garanties ne sont pas contraignants sauf s'ils sont confirmés par écrit.

II. Réservations

II.1. Les réservations non contraignantes, permettant à l'invité d'annuler gratuitement, ne sont possibles qu'avec l'accord explicite du bailleur. En l'absence d'un tel accord, une réservation selon les points I.1 et I.2 entraîne un contrat juridiquement contraignant.

II.2. Si une réservation non contraignante a été convenue, l'invité doit informer le bailleur avant la date limite convenue s'il souhaite rendre la réservation contraignante. Sinon, la réservation expire sans autre obligation d'information de la part du bailleur.

II.3. Les modifications du contrat, accords supplémentaires, ajouts et toutes déclarations juridiquement pertinentes doivent être faites par écrit.

II.4. Pour des raisons d'assurance, toutes les personnes accompagnantes doivent être indiquées avec leur nom et leur date de naissance lors de la réservation.

II.5. L'invité n'a pas droit à un numéro de maison mobile spécifique, mais uniquement à un type d'hébergement.

III. Prix et prestations

III.1. La liste de prix en vigueur fait partie intégrante du contrat de location/hébergement.

III.2. Les prix indiqués dans la réservation (II) ou le contrat d'hébergement (I) sont des prix finaux et incluent tous les frais supplémentaires obligatoires, sauf indication contraire. Les prix s'appliquent par unité d'hébergement.

III.3. Les prestations dues par le bailleur sont exclusivement déterminées par le contenu de la confirmation de réservation et de la liste de prix en vigueur. Si la TVA légale change, le prix de la location sera ajusté en conséquence.

III.4. Le montant du loyer et des prestations supplémentaires est indiqué dans notre liste de prix et confirmé par écrit. Ces montants sont contraignants et ne sont pas réduits en cas de modification de la durée du séjour. Les réductions ne sont pas cumulables ; seule la réduction la plus élevée s'applique.

IV. Paiement

IV.1. Le bailleur peut exiger un acompte tel qu'indiqué dans la confirmation de réservation.

IV.2. Emplacements de camping : Un acompte de 100 € doit être versé immédiatement après la

réception de la confirmation. Le solde est dû six semaines avant le début de la location. Pour les réservations en ligne, la totalité du montant est due immédiatement.

IV.3. Hébergements/campings mobiles : Un acompte de 30 % doit être versé immédiatement après la réception de la confirmation. Le solde est dû six semaines avant le début de la location. Pour les réservations en ligne, la totalité du montant est due immédiatement.

IV.4. Toutes les échéances de paiement figurent sur la confirmation. Veuillez respecter ces délais pour éviter de compromettre votre réservation. Si les délais de paiement sont dépassés de plus de sept jours, le bailleur a le droit d'annuler le contrat sans préavis. Les frais indiqués au point III.4 s'appliquent.

V. Dépôt de garantie

V.1. Le bailleur exige un dépôt de garantie de 200 € pour couvrir d'éventuels dommages à l'hébergement ou un nettoyage insuffisant.

V.2. Les clés sont remises uniquement après réception de l'autorisation de prélèvement pour le dépôt.

V.3. En cas de dommages, le montant correspondant, ainsi que des frais administratifs de 30 €, seront débités automatiquement du compte de l'invité. Si le montant des dommages dépasse 200 €, la différence sera facturée à l'invité. Si aucun dommage n'est constaté, l'autorisation de prélèvement sera détruite dans les trois semaines suivant le départ.

VI. Arrivée et départ

Emplacements de camping : Arrivée à partir de 15h00, départ avant 12h00.

Hébergements/campings mobiles : Arrivée à partir de 16h30. Au départ, l'hébergement doit être nettoyé et remis en ordre (sol aspiré, vaisselle faite, réfrigérateur vidé, ordures éliminées).

Si l'hébergement n'est pas nettoyé au départ, des frais de nettoyage seront appliqués selon la liste de prix en vigueur, plus des frais administratifs de 30 €. Les clés doivent être remises avant 9h30 le jour du départ. Un départ après 9h30 entraîne des frais de 50 € par heure commencée.

VI.1. Non-présentation/arrivée tardive

En cas d'arrivée après 21h00, vous devez informer le bailleur à l'adresse info@waabs.de. Si aucune notification n'est reçue, l'emplacement ou la maison mobile sera attribué(e) à d'autres invités le jour suivant à partir de 14h00. Aucun remboursement ne sera effectué pour les montants déjà payés.

Les maisons mobiles non occupées en raison d'une non-présentation peuvent être réattribuées sans compensation au client initial.

VII. Chiens et animaux de compagnie

L'introduction et la garde d'animaux domestiques ne sont autorisées qu'après une autorisation écrite préalable du bailleur et le paiement des frais correspondants.

Le bailleur se réserve le droit de retirer cette autorisation à tout moment si d'autres invités se sentent dérangés.

Les "chiens dangereux" ne sont pas autorisés. Conformément à la législation sur la détention de chiens (HundeG) de l'État du Schleswig-Holstein, tous les chiens doivent être identifiés par une puce électronique conforme aux normes ISO 11784/11785 et disposer d'une assurance responsabilité civile.

Le passeport européen pour animaux de compagnie doit être présenté, et une copie doit être fournie à la réception ou envoyée électroniquement ou par courrier avant l'arrivée.

Les chiens ne doivent jamais être laissés sans surveillance dans les hébergements. Une surcharge de

30 € s'applique pour les réservations avec un chien dans les maisons mobiles.
est obligatoire de tenir les chiens en laisse sur l'ensemble du site du camping.

VIII. Conditions d'annulation, tarif flexible et droit de rétractation

1. **Tarif flexible** : Nous proposons un tarif flexible avec un supplément de 10 % sur le prix total. Ce tarif permet une annulation flexible, mais le supplément n'est pas remboursable.

2. **Annulation avec tarif flexible** : Si vous avez réservé le tarif flexible, vous pouvez annuler jusqu'à 14 jours avant la date d'arrivée prévue sans frais. Le montant payé sera remboursé, déduction faite du supplément pour le tarif flexible. Pour les annulations à partir du 13e jour avant l'arrivée, les conditions générales d'annulation s'appliquent.

3. **Conditions générales d'annulation** :

- Annulation de la date de réservation à 60 jours avant l'arrivée : 50 % du prix total.
- Annulation entre 59 et 30 jours avant l'arrivée : 70 %.
- Annulation entre 29 et 2 jours avant l'arrivée : 80 %.
- Annulation 1 jour avant l'arrivée, non-présentation ou départ anticipé : 100 %.

4. **Modification de réservation** : Les modifications ne sont pas gratuites. Toute modification dans la même année civile entraîne des frais de 30 €. Les modifications pendant la haute saison (périodes A et B, ainsi que du 26/05/2025 au 09/06/2025) ne sont pas autorisées.

5. **résiliation par le bailleur** : Le bailleur se réserve le droit de résilier le contrat de manière exceptionnelle en cas de violation grave du règlement intérieur ou de circonstances exceptionnelles telles que la force majeure. Dans de tels cas, il n'existe aucun droit au remboursement du prix du voyage.

6. **droit de rétractation** Pour les réservations de nos prestations d'hébergement et d'emplacement qui sont conclues par des moyens de communication à distance tels que lettres, e-mails, appels téléphoniques ou services en ligne, il n'existe pas de droit de rétractation conformément au § 312g alinéa 2 n° 9 du BGB (Code civil allemand). Il en va de même pour les réservations effectuées spontanément à l'automate ou à la réception/réservation sur le terrain de camping. Les dispositions relatives à la non-utilisation des services selon le § 537 du BGB s'appliquent et règlent les obligations en cas de non-utilisation de la prestation louée sans résiliation. Les annulations ne sont donc possibles qu'en vertu des conditions susmentionnées.

7. il est recommandé de souscrire une assurance annulation, interruption de voyage.

IX. Responsabilité

IX.1. L'invité est tenu de traiter l'hébergement et son inventaire avec soin et de compenser tout dommage causé.

IX.2. Le bailleur n'est pas responsable des dommages matériels ou des pertes subis par l'invité, ses accompagnateurs ou ses visiteurs, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle de la part du bailleur ou de ses agents. Les dommages causés par la nature ou les conditions météorologiques sont exclus.

IX.3. En cas de cambriolage dans une unité d'hébergement fermée ou une caravane, les dommages sont couverts par l'assurance habitation ou voyage de l'invité. Le cambriolage doit être signalé immédiatement à la police et au bailleur.

IX.4. L'invité est également responsable des actions de ses accompagnateurs.

IX.5. La responsabilité contractuelle du bailleur pour les dommages non corporels est limitée à trois

fois le prix total du séjour.

IX Le bailleur n'est pas responsable des perturbations ou dommages causés par des cas de force majeure, tels qu'une pénurie de gaz ou des conditions météorologiques extrêmes.

X. Réclamations

10.1. L'invité est tenu d'informer immédiatement (dans les 24 heures suivant l'arrivée) le bailleur de tout défaut dans l'hébergement. En l'absence de notification dans ce délai, l'hébergement sera considéré comme exempt de défauts, et aucune réclamation ne sera acceptée.

XI. Wi-Fi (Hotspots)

Le Wi-Fi est fourni gratuitement et volontairement. Il ne fait pas partie des prestations contractuelles. La qualité de la connexion peut varier en raison de limitations techniques.

XII. Vélos électriques et trottinettes électriques

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de recharger les vélos électriques, trottinettes électriques ou autres véhicules électriques à l'intérieur. Veuillez utiliser les stations de recharge désignées à l'extérieur.

XIII. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est obligatoire et disponible à la réception ainsi que sur le site www.waabs.de. Pendant les heures de repos (22h00–07h00 et 13h00–15h00), un silence complet doit être respecté, et la circulation des véhicules est interdite.

Aucun feu ouvert n'est autorisé. Seuls les barbecues au charbon sont permis, et les cendres doivent être déposées dans les conteneurs prévus à cet effet.

Les jeux de balle et autres activités doivent se dérouler uniquement dans les zones désignées.

XIV. Protection des données

En réservant et en séjournant sur le camping, l'invité accepte que ses données personnelles soient stockées et traitées conformément au RGPD afin de respecter le contrat. La déclaration de protection des données est disponible sur www.waabs.de/datenschutz.

Certaines zones du camping sont surveillées par caméra pour prévenir le vandalisme.

Le bailleur peut prendre des photos et des vidéos à des fins publicitaires. L'invité accepte d'apparaître dans ces photos, tant qu'il n'en est pas le sujet principal.

XV. Divers

L'invité doit utiliser l'hébergement et son inventaire avec soin et uniquement pour le nombre de personnes convenu.

Les erreurs d'impression ou de calcul sont sujettes à correction.

Le tribunal compétent pour les deux parties est Eckernförde.

Valable à partir du : 1er octobre 2024

Helga & Karsten Heide GbR

Il s'agit d'une traduction effectuée par IA pour faciliter la compréhension. La version allemande fait foi.